

L'éveil aux langues prive de nombreux petits de cours de néerlandais et d'allemand

■ Depuis l'instauration du tronc commun, les écoles qui organisaient déjà des cours de langues avant la troisième primaire ont dû revoir leur projet, voire l'ont supprimé.

Ce père est remonté. Très sensible à la nécessité de maîtriser plusieurs langues, il a inscrit ses enfants dans une école bruxelloise qui organisait des activités en néerlandais en maternelle ainsi qu'en première et deuxième années primaires.

Organisait ? «Oui, râle-t-il. Depuis l'instauration de l'éveil aux langues de la troisième maternelle à la

C'est l'une des nouveautés du tronc commun. Seulement, un certain flou a entouré la mise en place de ce changement, non sans conséquences dans les écoles.

deuxième primaire, il a fallu les supprimer."

De quoi parle-t-il ? Après une période de transition, une heure hebdomadaire d'éveil aux langues est devenue obligatoire, cette année, jusqu'en deuxième primaire. C'est l'une des nouveautés du tronc commun mis en place dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Seulement, un certain flou a entouré la mise en



Les écoles qui organisaient des cours de langues bien avant la troisième primaire ont sauté le pas de l'éveil aux langues, à leur façon, jusqu'à lui donner toute la place.

place de ce changement, non sans conséquences dans les écoles.

Pour une société plus tolérante

Personne ne remet l'éveil aux langues en cause. Cet éveil consiste à faire découvrir, explorer et comparer une variété de langues. Objectif: ouvrir progressivement les écoliers à d'autres cultures, contribuant à la visée d'une société davantage tolérante et ouverte. C'est l'instituteur titulaire qui en a la charge.

Comme en attestent les premiers échanges au Parlement entre plusieurs députés et la ministre de tutelle, Caroline Désir (PS), l'arrivée de l'éveil aux langues a d'abord signifié la disparition des cours de langues, déjà organisés dans certaines écoles, jusqu'en deuxième primaire comprise. Ensuite, la consigne s'est un peu assouplie. La dernière explication se trouve dans une circulaire envoyée aux écoles en juin.

Diverses interprétations

Malheureusement, plusieurs notions n'y sont pas clairement définies. On lit: *"Dans le cadre de la mise en place du tronc commun, les activités organisées de manière facultative à l'intérieur de la grille-horaire des élèves disparaissent sur l'ensemble du parcours, de manière à donner à tous les élèves les mêmes chances et le même bagage. Cela implique notamment la disparition des cours facultatifs de seconde langue préalablement à la troisième primaire, qu'il ne sera plus permis de dispenser à partir de l'année scolaire 2023-2024."*

Plus loin, dans un autre paragraphe, il est écrit: *"Cependant, les écoles peuvent choisir de mettre l'accent sur l'une ou l'autre langue de façon plus approfondie, à condition qu'une diversité de sons et de cultures soit également abordée par ailleurs. [...] Cette activité est à charge du titulaire de classe et ne peut être dévolue à un maître de seconde langue. Néanmoins, un maître de seconde langue peut être invité à intervenir en classe afin d'apporter un éclairage particulier sur différents aspects liés aux langues qu'il ou elle maîtrise. Il est également permis de recourir sur fonds propres et de manière occasionnelle à des animations proposées par des acteurs externes à l'école, ou à des parents d'élèves."*

Le texte, relativement flou, est sujet à diverses interprétations. Mais surtout, il a été envoyé alors que la plupart des écoles avaient déjà organisé leur rentrée et pris leur décision. D'où une certaine cacophonie sur le terrain, loin d'être à l'unisson.

Ici, les anciens cours de langues précoces ont été supprimés. Là, ils ont été versés dans les activités parascolaires. Ailleurs enfin, ils ont été adaptés pour rentrer dans le moule (lire ci-contre).

Monique Baus

Le néerlandais partout en 2027? Pas si sûr...

La mesure est "actée", mais il n'y a ni enseignants en suffisance, ni texte légal à la veille des élections

Faute d'enseignants en suffisance. L'imposition du néerlandais comme première langue moderne en Wallonie, en 2027, pourrait être reportée. C'est ce qu'a laissé entendre mardi la ministre de l'Éducation, Caroline Désir (PS), au Parlement.

En octobre 2022, la ministre avait présenté une note au gouvernement, visant à imposer l'enseignement du néerlandais comme première langue moderne dès la 3^e primaire dans toutes les écoles wallonnes, comme c'est déjà le cas à Bruxelles. Sauf dans les communes wallonnes proches des cantons de l'est, où la première langue serait obligatoirement l'allemand.

La ministre n'a pas écarté un possible report de la mesure vu la pénurie de professeurs de néerlandais qui sévit depuis plusieurs années en Wallonie. *"Nous sommes en train d'évaluer les problèmes d'organisation déjà la pénurie. Si ces problèmes s'avèrent trop importants, il faudra qu'on pèse bien le risque d'accroître encore la pénurie si on démarre l'obligation à partir de 2027"*, a averti M^{me} Désir, interrogée par plusieurs députés sur cette question.

Sans remettre nullement la mesure en question, il convient de se réserver un peu de souplesse sur son calendrier de mise en œuvre, a plaidé la ministre. À quelques mois de la fin de la législature, Caroline Désir a toutefois reconnu qu'aucun texte légal imposant la mesure n'a encore été rédigé, *"mais le principe est acté politiquement"*, a-t-elle assuré.

Reste à voir si la majorité qui sortira des urnes, en juin prochain, se sentira liée par cette décision. Selon des chiffres de 2020, près d'un élève sur trois sortant de 6^e secondaire en Wallonie n'avait jamais suivi une seule heure de néerlandais durant sa scolarité, un grand nombre de Wallons privilégiant plutôt l'apprentissage de l'anglais (ou de l'allemand) comme première langue étrangère. (Belga)

"Supprimer ce qui existait sous prétexte de mettre tout le monde sur pied d'égalité"

Nous avons une heure de néerlandais par semaine, rapporte Frédéric Schepens, directeur de l'école fondamentale Notre-Dame Immaculée (Evere). Aujourd'hui, on a ajouté des chansons en anglais et en espagnol, et on éveille aux langues parlées par les élèves." Le cours de néerlandais, lui, a glissé dans l'offre parascolaire. Il est payant et les places y sont limitées.

Même son de cloche à Courcelles où l'échevin de l'Enseignement, Johan Pétré (Les Engagés), ne décolère pas. *"Nous avons mis en place tout un projet d'initiation précoce aux langues. En anglais dans deux écoles, en néerlandais dans deux autres. Avec l'éveil aux langues, on a dû le supprimer de la 3^e maternelle à la 2^e primaire."*

"Je ne comprends pas pourquoi"

"Nous proposons jusqu'ici une heure d'allemand en deuxième et troisième maternelles, et deux heures en première et deuxième primaires. Nous avons dû les faire disparaître, regrette à son tour Sandrine Jennes, directrice de l'école communale de Baelen. À quelques centaines de mètres de la Communauté germanophone, vous vous rendez compte? Je ne suis pas contre un éveil aux langues, mais pas s'il signifie enlever ce qui existait, sous prétexte de mettre tout le monde sur pied d'égalité! D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi, puisque nous supportons cela sur fonds propres..." Et de préciser que la demande existe bel et bien, du côté des parents. *"À tel point que certaines écoles n'ont pas renoncé à leurs cours d'allemand, constate-t-elle. Elles en font même de la publicité, attirant à elles une partie de nos élèves!"*

La direction et les pouvoirs organisateurs des trois écoles considèrent cette nouveauté comme une claire marche arrière, alors qu'elle est pourtant présentée comme une amélioration dans l'apprentissage des langues. Et elles ne sont pas les seules.

"Les cours de langues doivent être encouragés au lieu de se voir mettre des bâtons dans les roues", fait remarquer Hang Nguyen (MR), échevin de l'Enseignement à

Watermael-Boitsfort où plusieurs écoles communales proposaient, de longue date, des cours de néerlandais à partir de la maternelle. Après avoir remplacé les cours de néerlandais par un éveil aux langues en début d'année, elle les a finalement réintégrés en comprenant que c'était possible. *"On a perdu un trimestre"*, précise-t-elle en évoquant les nombreuses plaintes des parents.

"La période est divisée en deux"

La formule est originale: la période est divisée en deux parts. Inégales... *"L'instituteur et le maître de langues sont tous les deux présents pendant une période par semaine, détaille l'échevine. Le premier fait de l'éveil pendant 15 minutes, le second du néerlandais pendant 35 minutes. Ou alors, on alterne les semaines: une d'éveil puis deux de néerlandais."* C'est moins

qu'avant, mais c'est toujours ça.

D'autres établissements n'ont pas eu le cœur non plus de renoncer complètement à un projet linguistique qui faisait ses preuves depuis des années. Ils ont cependant dû le raboter et le tordre afin qu'il entre dans les clous. Virginie Poncelet (MR) est échevine de l'Enseignement à Lasne. *"On est revenus sur notre première décision d'annuler nos cours de néerlandais précoces qui existent depuis dix ans, confie-t-elle, pour les intégrer dans l'éveil aux langues."*

À l'école communale de Calevoet (Uccle), le directeur Benjamin Deprez applique une formule similaire. *"Le nombre d'heures de néerlandais a toutefois été revu à la baisse pour intégrer l'éveil aux langues."*

Un rapport d'évaluation

Au niveau politique, la ministre Désir a confié une mission d'évaluation au service général de l'inspection, au sujet du déploiement et de la mise en œuvre des compétences initiales et de l'éveil aux langues.

Les résultats étaient attendus pour fin 2023. *"Ce rapport a pris un peu de retard, il devrait être bouclé à la fin du mois"*, nous a-t-on assuré à son cabinet.

M. Bs